



COMMUNIQUÉ

pour publication immédiate

Urbanisme et aménagement: priorité au climat

Rimouski, le 27 septembre 2021 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) a récemment déposé un important mémoire en réponse à la consultation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur l'élaboration d'une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT). Le CREBSL rappelle en particulier que l'heure n'est plus aux hésitations, car la crise climatique impose ses contraintes ici et maintenant. Il appelle donc la mise en application des principes de développement durable dans un contexte de changements climatiques, tant dans l'atténuation que dans l'adaptation à ceux-ci.

Pour ce faire, un aménagement cohérent et efficient du territoire se révèle incontournable. Il passera d'abord par la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), afin de réguler les émissions de CO₂ dans divers secteurs, dont les transports et la consommation énergétique des bâtiments. Dans un deuxième temps, le CREBSL prescrit la modification des orientations et des outils d'aménagement dans le but de maintenir l'économie locale, en préservant les services de proximité et en favorisant les déplacements actifs, connectés aux services de transports collectifs. L'organisme demande en outre que la protection des milieux naturels soit planifiée de façon permanente et que les bénéfices écosystémiques soient inclus dans les coûts des projets.

Les transports, en mieux

Le CREBSL recommande également de rationaliser l'occupation du territoire, notamment en comblant prioritairement les secteurs déjà desservis en services publics et en diminuant les déplacements, mais aussi en cessant le développement de la capacité routière. Il préconise d'intégrer dans la planification les objectifs de la Politique de mobilité durable, faisant ainsi bénéficier les territoires d'une variété de moyens (marche, vélo, transport collectif, covoiturage, autopartage, etc.)

Municipalité, cadre de vie

Le mémoire exhorte à l'amélioration des capacités municipales à faire face aux changements climatiques, autant en mettant à jour les outils de planification qu'en faisant la promotion des bonnes pratiques et en favorisant la formation au sein des municipalités. De plus, la préservation et la revitalisation des noyaux villageois devraient être améliorées et les secteurs déjà construits, consolidés par un cadre de vie attractif.

Interventions gouvernementales et fiscalité

Le CREBSL recommande enfin l'adoption de mesures incitatives écoresponsables pour le choix des endroits des interventions de l'État, incluant un mécanisme de reddition de comptes sur la mise en œuvre de la SNUAT. De plus, les infrastructures gouvernementales vertes devraient être favorisées (au moins 1 % des budgets alloués). De même, un *bonus-malus* écofiscal sur le développement des territoires ainsi qu'un programme pour encourager l'aménagement durable devraient être créés.

Par de telles résolutions, la volonté positive du gouvernement du québécois de revoir en profondeur les pratiques en aménagement et urbanisme pourrait se traduire concrètement par des outils et actions mesurables, selon une vision collective à long terme, au bénéfice de tous.

-30-

Informations :

Luce Balthazar, directrice générale

crebsl_lb@globetrotter.net

418-721-5711 poste 204

[Lire le mémoire \(version imprimable\)](#)